

## Conditions de participation

### Jeu concours roadsurfer "Salon Mondial du Tourisme 2026"

La participation au jeu-concours et son déroulement sont régis par les conditions de participation suivantes, que le participant accepte en participant.

#### 1. Organisateur

L'organisateur responsable du jeu-concours est roadsurfer GmbH, Winzererstraße 47d, 80797 Munich.

#### 2. Droit de participation

La participation au jeu-concours est gratuite et n'est pas liée à l'achat de marchandises ou de services. Seules les personnes physiques résidant en France et âgées de 18 ans révolus sont autorisées à participer. La participation est soumise à l'envoi du formulaire de participation et n'est pas limitée aux clients de l'organisateur. Si un participant est limité dans sa capacité juridique, la participation requiert l'accord préalable de son représentant légal.

#### 3) Exclusion du jeu-concours

3.1 Les employés de l'organisateur et des entreprises associées, ainsi que les membres de leur famille, sont exclus de la participation. Sont également exclus du jeu-concours les collaborateurs et les proches des entreprises impliquées dans l'organisation de ce jeu-concours.

3.2 Sont également exclues les personnes qui utilisent des moyens non autorisés ou qui se procurent d'autres avantages par des manipulations en rapport avec l'accès au jeu-concours ou son déroulement. Le cas échéant, les gains peuvent également être retirés et réclamés ultérieurement.

3.3 En outre, l'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exclure des personnes de la participation s'il existe des raisons justifiées pour cela. Outre les tentatives de manipulation, il s'agit par exemple des informations personnelles fausses ou une violation des conditions de participation ainsi que des informations fausses ou trompeuses en rapport avec la participation au jeu-concours ou des commentaires pouvant être considérés comme faisant l'apologie de la violence, choquants, harcelants ou dégradants.

#### 4. Déroulement du jeu-concours

4.1 La durée du jeu-concours s'étend du 12.03.2026 à partir de 09:00 heures au 15.03.2026 à 19:00 heures.

4.2 Il s'agit d'un concours en ligne. La participation au concours est possible pendant le Salon Mondial du Tourisme 2026. Pour participer, il suffit de remplir le formulaire web mis à disposition sur place. La participation au concours n'est complète que lorsque l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire a été confirmée et que l'inscription à notre liste de diffusion a été acceptée. À cette fin, un e-mail de confirmation sera envoyé à l'adresse indiquée.

4.3 Les participants sont responsables de l'exactitude des coordonnées fournies.

L'organisateur n'assume aucune responsabilité quant à l'opportunité, l'exhaustivité ou l'exactitude de la transmission des données des participants.

4.4 Une participation n'est possible que pendant la période de participation mentionnée au point 4.1. Les participations reçues après la date limite de participation ne seront pas prises en compte lors du tirage au sort.

4.5 La désignation des gagnants s'effectue dans le cadre d'un tirage au sort aléatoire parmi tous les participants. Les gagnants seront informés par e-mail dans les 7 jours suivant la fin du jeu-concours.

4.6 La remise du prix se fait exclusivement au gagnant ou au représentant légal du gagnant. L'échange, le transfert, l'enlèvement par le gagnant et le paiement en espèces du gain ne sont pas possibles. Les frais éventuels d'envoi des gains sont pris en charge par l'organisateur. Les frais supplémentaires liés à la jouissance du prix sont à la charge du gagnant. Le gagnant est responsable de l'imposition éventuelle de son gain.

4.7 Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 3 semaines après avoir été invité à deux reprises à l'adresse e-mail indiquée, le gain peut être transféré à un autre participant.

## 5. Gain

5.1 Dans le cadre du jeu-concours, 1 gagnant sera désigné pour le gros lot d'un bon d'achat de 500 €.

5.2 Le prix à gagner est un bon de 500 € pour la location d'un van Roadsurfer. Le modèle et le lieu peuvent être choisis librement, mais sont soumis à disponibilité. Le bon sera envoyé au gagnant dans les deux semaines suivant le concours. Le bon est valable trois ans.

## 6. responsabilité

6.1 Toute demande de dommages et intérêts de la part du participant est exclue.

6.2 Sont exclus de cette disposition les droits à dommages et intérêts du participant résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique, à la santé ou d'une violation d'obligations contractuelles dont l'exécution est indispensable au bon déroulement du jeu-concours et au respect desquelles le participant peut régulièrement se fier ; ainsi que la responsabilité pour d'autres dommages résultant d'un manquement intentionnel ou d'une négligence grave de l'organisateur, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires d'exécution.

6.3 En cas de violation par simple négligence d'obligations contractuelles dont l'exécution est indispensable au bon déroulement du jeu-concours et au respect desquelles le participant peut régulièrement se fier, la responsabilité de l'organisateur pour les dommages causés se limite aux dommages prévisibles et typiques du contrat.

6.4 Les restrictions des points 6.2 et 6.3 s'appliquent également en faveur des représentants légaux et des auxiliaires d'exécution de l'organisateur si des droits sont directement revendiqués contre eux.

6.5 Les dommages et intérêts en cas de retard ou de non-livraison sont exclus dans la mesure où l'organisateur n'a pas commis de faute intentionnelle ou de négligence grave. En cas de responsabilité, l'organisateur n'est dans ce cas responsable que des dommages

prévisibles et typiques du contrat.

6.6 Les dispositions de la loi sur la responsabilité du fait des produits restent inchangées.

## 7. Protection des données

7.1 La condition préalable à la participation au jeu-concours et à son déroulement est l'indication d'une adresse e-mail. La mise à disposition d'autres données n'est pas obligatoire, mais nécessaire pour pouvoir attribuer le gain. Le participant assure que les données personnelles qu'il a fournies, notamment son prénom, son nom et son adresse e-mail, sont exactes et conformes à la vérité.

7.2 L'organisateur attire l'attention sur le fait que toutes les données personnelles du participant ne seront ni transmises à des tiers ni mises à leur disposition pour utilisation sans leur accord.

7.3 En cas de gain, le gagnant accepte que son nom et son lieu de résidence soient publiés dans les médias publicitaires utilisés par l'organisateur. Cela inclut la publication du nom du gagnant sur le site Internet de l'organisateur et sur ses plateformes de médias sociaux.

7.4 L'organisateur traite les données personnelles issues de la participation au jeu-concours pour la réalisation du jeu-concours en raison de l'exécution du contrat - le contrat de jeu-concours. L'offre de jeu-concours s'entend notamment comme un échange de prestations (ici : possibilité de gagner un prix). En contrepartie contractuelle de la chance de gagner, le participant accepte expressément que ses données soient traitées par l'organisateur à des fins de marketing direct. Comme décrit au point 7.5, le participant peut à tout moment résilier le présent accord et ainsi révoquer son consentement au traitement de ses données. Cela n'affecte pas la légalité du traitement des données déjà effectué, mais résilie le contrat de jeu-concours et met fin à la participation au jeu-concours, si le prix n'a pas encore été attribué. La base juridique du traitement des données à des fins de marketing direct est l'exécution du contrat relatif au jeu-concours conformément à l'article 6, paragraphe 1, point b), du RGPD.

7.5 Les données à caractère personnel susmentionnées sont enregistrées aux fins et pour la durée du jeu-concours et supprimées à l'expiration de l'action, à condition que la finalité de l'enregistrement n'ait plus lieu d'être ou qu'il n'existe aucune obligation légale de conservation. L'adresse e-mail fournie par le participant sera utilisée pour l'envoi de la newsletter au-delà de la période du jeu-concours, jusqu'à ce que cette utilisation soit contestée. L'opposition peut être adressée soit à [kontakt@roadsurfer.com](mailto:kontakt@roadsurfer.com), soit en cliquant sur le lien "Se désabonner" en bas de page de notre newsletter. Après la révocation du consentement, les données personnelles du participant collectées et enregistrées seront immédiatement effacées en tenant compte des obligations légales de conservation. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans notre déclaration de protection des données.

## 8. Autres dispositions

8.1 Les illustrations des gains sont fournies à titre d'illustration et peuvent différer des gains réels ou être remplacées par des gains de valeur équivalente.

8.2 Dans la mesure où le participant viole les droits de tiers par le biais des informations publiées, ce participant libère l'organisateur de toutes les revendications, y compris les demandes de dommages et intérêts, si l'organisateur est poursuivi en raison de cette violation. Dans ce cas, le participant doit rembourser à l'organisateur tous les frais

occasionnés par la violation des droits de tiers, y compris les frais de défense en justice. Cela n'affecte en rien les autres droits à dommages et intérêts.

8.3 Cette action n'est pas liée à Facebook et n'est en aucun cas sponsorisée, soutenue ou organisée par Facebook.

8.4 Toute question ou réclamation relative au jeu-concours doit être adressée à l'organisateur à l'adresse [contact@roadsurfer.com](mailto:contact@roadsurfer.com).

8.5 Le déroulement du jeu-concours, la relation juridique entre l'organisateur et le participant, ainsi que les présentes règles de participation, y compris leur interprétation, sont exclusivement régis par le droit de la République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion de l'Union européenne.

à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

8.6 Tout recours juridique est exclu.

8.7 Si une disposition de ces conditions de participation est ou devient totalement ou partiellement invalide, la validité du reste de ces conditions de participation n'en est pas affectée. La disposition caduque sera remplacée par la disposition légale la plus proche possible du sens et de l'objectif exprimés dans la disposition caduque. Il en va de même en cas de lacune dans les présentes conditions de participation.